



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

 **Oniris**

VetAgroBio Nantes

ÉCOLE NATIONALE

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX
2025- 48

TRAVAUX DE REPARATION ET D'ENTRETIEN COURANT
DES BATIMENTS

Règlement de la consultation

Mois d'établissement des prix (m0) : Janvier 2026

Date limite de réception des offres : **29/01/2026 à 12h30**

Date de la visite de site : **14/01/2026**

Toutes les normes et les références à des marques s'entendent « ou équivalent »

PROCEDURE DEMATERIALISEE

SOMMAIRE

ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE L'ACCORD-CADRE	3
Objet de l'accord-cadre	3
Localisation	3
Allotissement	3
Etendue de la consultation.....	3
Conditions de participation des concurrents	3
Clause d'insertion :.....	4
ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION	4
Durée du marché - Délais d'exécution	4
Délai de validité des offres	4
Mode de règlement de l'accord cadre et modalités de financement	4
Marchés de Prestations similaires	4
ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	4
ARTICLE 4 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	4
Présentation de la candidature	4
Composition de l'offre du candidat	5
ARTICLE 5 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES	6
ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI DES OFFRES	6
ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	6

ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE L'ACCORD-CADRE

Objet de l'accord-cadre

Le présent accord cadre concerne les travaux d'entretien courants des bâtiments d'ONIRIS VetAgroBio.

Périmètre concerné ;

- Travaux, de faible envergure, d'aménagement de locaux ;
- travaux de petites réparations et d'entretien courant des bâtiments ;
- interventions de dépannage et de petites réparations.

Localisation

Les travaux seront réalisées sur les deux campus d'ONIRIS VetAgroBio :

Atlanpôle La Chantrerie 101 route de Gâchet 44300 NANTES	Campus AgrBio 1 Rue de la Géraudière 44300 NANTES
--	---

Allotissement

La consultation est allotie comme suit :

LOT	Désignation	Montant moyen annuel estimatif par lot	Montant maximum par lot
1	Maçonnerie - Gros œuvre	60 000 €/HT	300 000 €/HT
2	Menuiserie bois – Cloisons – Faux-plafonds	60 000 €/HT	300 000 €/HT
3	Revêtements de sols	40 000 €/HT	200 000 €/HT
4	Menuiseries extérieures – Vitrierie	40 000 €/HT	200 000 €/HT
5	Voirie réseaux et aménagements extérieurs	50 000 €/HT	250 000 €/HT
6	Stores – Rideaux	30 000 €/HT	140 000 €/HT
7	Electricité	70 000 €/HT	300 000 €/HT
8	Plomberie Chauffage	70 000 €/HT	300 000 €/HT
9	Peinture – revêtements muraux	40 000 €/HT	200 000 €/HT
10	Désamiantage	70 000 €/HT	300 000 €/HT

Etendue de la consultation

Les prestations font l'objet d'un accord cadre à bons de commande ; les montants mentionnés ci-dessus sont estimatif sans minimum avec un maximum par lot, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus.

Les travaux commandés portent sur des montants estimés inférieurs à **25.000 €** Hors TVA, par lot et par bon de commande.

Conditions de participation des candidats

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros T.T.C.

Le groupement sera conjoint, le mandataire sera solidaire de ses co-traitants.

Visite des sites

Une visite des sites sera organisée le : **14/01/2026**, elle débutera à **10h00** par le site de La Chantrerie, le point de rendez vous sera le poste d'accueil à l'entrée principale du site, au 101 route de gâchet (44300). Renseignements complémentaires auprès de la Direction du Patrimoine et de la Logistique

Clause d'insertion :

Le présent marché vise à promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion et à lutter contre le chômage (cf. article 10 du CCAP).

Les volumes d'heures mentionné par l'opérateur économique dans l'acte d'engagement (rubrique B4) constituent un engagement contractuel.

Il n'est pas prévu d'obligation minimale mais cet engagement est un critère d'analyse des offres.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

Durée du marché - Délais d'exécution

L'accord cadre est conclu pour une durée d'**UN an** ferme à compter de la date de notification.

Il sera reconduit tacitement pour 3 périodes successives de un an , avec une durée maximale de 4 ans.

Les prestations peuvent être commandées jusqu'au dernier jour de validité de l'accord cadre.

Les délais d'exécution des prestations passées durant la période de validité du marché seront précisés sur le bon de commande, sans pouvoir excéder 3 mois.

Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **90 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

Mode de règlement de l'accord cadre et modalités de financement

Les travaux, objet du présent accord cadre, seront rémunérés dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique et financés.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s), seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Marchés de Prestations similaires

Conformément à l'Article R. 2122-7 du Code de la Commande Publique et puisque cette faculté a été mentionnée dans l'avis d'appel à la concurrence, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier au titulaire d'un lot du présent accord-cadre l'exécution de marchés de prestations similaires pour des travaux ponctuels de même nature, d'un montant inférieur à 90 000 € HT. Ces marchés feront l'objet d'un contrat séparé conclu pendant la durée de validité du présent accord cadre.

ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation du présent marché contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) et ses documents annexés : plan de prévention
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.)
- Le cadre de bordereau des prix unitaires pour tous les lots au format excel ou équivalent :

Attention : seules les cellules à remplir sont accessibles : il est impossible d'ajouter, supprimer, modifier les lignes colonnes ou cellules verouillées

Le dossier de consultation des entreprises est retiré su la plateforme de dématérialisation des marchés publics de l'Etat : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

ARTICLE 4 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Présentation de la candidature

Le candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces relatives à sa candidature, à savoir :

- Extrait KBIS de l'inscription au Registre du Commerce et des Société ou document équivalent pour les entreprises établies à l'étranger ;
- Chiffre d'affaires réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Attestation d'assurance pour les risques professionnels ;
- Références des prestations similaires effectués au cours des trois dernières années ;
- Description des moyens techniques et humains de son entreprise ;
- Certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures en références aux normes françaises et européennes en matière de fabrication et distribution des produits listés au marché.
- Une déclaration sur l'honneur datée et signée attestant que :
 - le candidat a satisfait aux obligations sociales et fiscales (articles 43 à 46 du CMP) au 31 décembre de l'année précédant l'appel d'offres

- le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir
- qu'il n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation écrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.8221-1, L.8221-2, L.8221-3, L.8221-5, L.8251-1, L.5221-8, L.5221-11, L.8231-1, L.8241-1 et L.8241-2 du code du travail.

Ces informations peuvent être regroupées sur les imprimés DC1 et DC2 disponibles sur le lien suivant : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>

Possibilité de substituer le Document Unique de Marché Européen aux pièces mentionnées ci-dessus

conformément à l'article R2143-4 du Code de la Commande Publique, en lieu et place des documents mentionnés à l'article R. 2143-3 du Code de la Commande Publique.

Le DUME est une déclaration sur l'honneur permettant aux entreprises d'attester de leur compétence, de leur situation financière ainsi que de leurs capacités lorsqu'elles répondent à un marché public au sein d'un Etat de l'Union européenne.

Plus d'informations ici : <https://www.economie.gouv.fr/daj/dume-esp>

Le DUME est disponible sur le portail « Chorus Pro » - <http://dume.chorus-pro.gouv.fr>

A défaut de références professionnelles, le candidat doit établir qu'il dispose des savoirs faire nécessaires à l'exécution du marché par tout moyen de preuve à sa convenance.

Composition de l'offre du candidat

L'offre du candidat comportera les pièces contractuelles suivantes :

- Le bordereau des prix unitaires propres au lot concerné au format **informatique pour tous les lots**
- Un mémoire technique expliquant les dispositions que chaque candidat se propose d'adopter pour l'exécution des prestations ; l'organisation qu'elle met en place pour répondre aux demandes, mesures prises pour l'hygiène et la sécurité du chantier, pour la réduction des nuisances de chantier et la gestion des déchets de chantier, ...
- Description des modalités de réponse à la clause d'insertion (embauche directe, sous-traitance avec une E.I, co-traitance avec une EI, recours à une ETTI ou à un GEIQ...), et volume d'heures d'insertion sur lequel le candidat s'engage)

L'acte d'engagement n'est pas nécessaire à ce stade de la consultation, il sera transmis aux candidats retenus.

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produit dans un délai de **10 jours** maximum à compter de la demande de la personne publique, les pièces suivantes :

- Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, prévue à l'article L. 243-15 du code de sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de 6 mois (*articles D 8222-5-1° du code du travail et D. 243-15 du code de sécurité sociale*).

Le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice s'assurera de l'authenticité de cette attestation, auprès de l'organisme de recouvrement des cotisations de sécurité sociale.

Plateforme

Aprovall.com (ex e-attestation)

Pour le dépôt des pièces énumérées ci-dessous, ONIRIS met à la disposition des titulaires des marchés publics, gratuitement, une plateforme en ligne :

www.aprovall.com/fr/

Celle-ci permet de sécuriser et simplifier les démarches administratives obligatoires et de lutter contre le travail dissimulé.

L'utilisation de cette plateforme est impérative

Les entreprises attributaires de marchés doivent déposer – gratuitement – sur la plateforme, les documents suivants :

- *Tous les 6 mois* :

- Attestation sociale « vigilance » à jour (Urssaf ou autre) : à télécharger en ligne sur leur site ;
- Liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail et participant à la réalisation des travaux ou à la fourniture de services, objet du contrat. Cette liste devra être mise à jour sur le site e-Attestations tous les 6 mois jusqu'à la fin de l'exécution du contrat en cours.

ARTICLE 5 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

La sélection sera effectuée dans les conditions suivantes :

Les critères intervenant au moment de la sélection des candidatures sont ;

- les moyens techniques et humains,
- les capacités financières,
- les références et les qualifications professionnelles.

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

<u>Libellé</u>	<u>Note sur</u>
1-Pertinence et qualité du mémoire technique (A)	45
2-Prix des prestations (B)	55

A - Définition de la note Technique en fonction des informations fournis dans le mémoire, cette dernière comprend :

- Les modalités de fonctionnement que propose le candidat pendant la durée de l'accord cadre (14 points)
- Les modalités de réalisation et de suivi, moyens mis à disposition (12 points)
- Les dispositions prises en matière de développement durable (8 points)
- Les engagements chiffrés en matière d'insertion sociale (volume horaire) et leur modalité de mise en œuvre et de suivi (9 points).

Un soin particulier devra être apporté à la constitution du dossier : la note technique en tiendra compte. (2 points)

B - La note Prix porte sur le bordereau des prix unitaires

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats et attestations fiscales et sociales.

Le délai imparti à l'attributaire pour remettre ces documents est de 10 jours à compter de la notification d'intention d'attribuer le marché.

ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI DES OFFRES

L'envoi électronique est obligatoire conformément à l'article R.2132-3 du code de la commande publique. La signature électronique n'est exigée qu'à la notification du marché au candidat retenu.

Les candidatures et les offres seront transmises de façon dématérialisée exclusivement sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr>, avant la date et l'heure suivantes :

29 janvier 2026 à 12 heures30

La date et l'heure qui seront pris en compte par le pouvoir adjudicateur correspondent au dispositif d'horodatage de la plate-forme. Le fuseau horaire de référence est celui de Paris.

Un envoi par mail n'est pas considéré comme une offre dématérialisée.

Le candidat peut transmettre une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD-ROM, DVS-ROM, clé USB....). Elle ne se substitue pas à l'envoi électronique obligatoire. Elle sera ouverte uniquement si un incident technique imputable à la Plateforme des Achats de l'Etat ou un virus informatique rendrait impossible l'ouverture de l'offre sur la Plateforme des Achats de l'Etat.

Cette copie de sauvegarde doit parvenir à ONIRIS à date limite de remise des offres. Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : « Accord-Cadre 2021-023 Travaux courants » copie de sauvegarde.

La copie de sauvegarde doit être envoyée à l'adresse suivante :

ONIRIS - Service Achats/Marchés
Atlanpôle La Chantrerie - 101 route de Gachet - CS 40706 –
44307 NANTES CEDEX 3

ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude de dossier, les candidats devront poser leurs questions par écrit via la Plateforme des Achats de l'Etat (Place) en utilisant les fonctionnalités prévues à cet effet : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Les questions et les réponses seront diffusées, dans un délai de 7 jours ouvrés, à l'ensemble des opérateurs économiques ayant retiré un dossier. Les questions parvenant en deçà des 10 jours avant la fin de la consultation, ne seront pas prises en compte.